

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf :

Absents excusés : Guy TAQUARD, Cathy MONNIN

Absents : Michel PAGE, Romain PEGEOT

Secrétaire de séance : Emmanuelle SILARBI

Présentation par l'Agence d'Urbanisme de la révision du PLU :

Romain PRIOUX présente au Conseil Municipal le calendrier de la révision du Plan Local d'Urbanisme qui a débuté mi-novembre 2011 suivi du débat des orientations générales du projet d'Aménagement à Développement Durable (PADD). Une réunion publique est prévue le mardi 3 juillet à 20 h.

DELIBERATIONS

1 – Cession des parcelles communales AC n° 50 – 51 – 52 – 53 – 54 à NEOLIA pour la création d'un lotissement privé

Le Maire rappelle que l'offre de NEOLIA a été retenue en date du 20 février 2012 pour la création d'un lotissement d'habitation sur les parcelles communales situées le long de la rue de Brognard répertoriées au cadastre :

Section AC

n° 50 lieudit « les Champs sur les Prés »

n° 51 - 52 - 53 – 54 lieudit « Prés sur le Rupt »

d'une superficie de 11 654 m² pour un montant de 235 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner son accord pour la vente de lesdites parcelles à NEOLIA,
- accepte le montant de la transaction qui s'élève à 235 000 € selon l'offre de NEOLIA,
- dit que les frais notariés de cette vente sont à la charge exclusive de l'acquéreur,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

2 – Procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Le Centre de Gestion du Doubs a présenté dernièrement la démarche de consultation mise en œuvre dans le domaine de la complémentaire santé et de la prévoyance. Actuellement, la participation des collectivités territoriales au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents n'a pas de

fondement législatif ou réglementaire. Le Centre de Gestion du Doubs lancera une consultation pour passer une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire. Cette consultation est soumise préalablement à l'avis des communes.

Le Conseil Municipal :

décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion du Doubs va engager début 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

Et

prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le centre de gestion du Doubs à compter du 1^{er} janvier 2013..

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Permanences des élections législatives :

Le Maire constitue le bureau de vote pour les 2 tours :

- tableau du 10 juin
- tableau du 17 juin

Marché des Saveurs du Dimanche 21 octobre :

En ce qui concerne le Marché des Saveurs, Philippe ARMBRUSTER, informe le conseil municipal que pour maintenir cette manifestation, il faut renforcer le nombre de bénévoles. Il fait donc appel aux membres du CCAS, aux membres des commissions élargies et aux jeunes de la commune, qui désirent s'associer durant cette journée. Anny CHAILLET s'est proposée pour prendre en charge toute la partie administrative. Par conséquent, elle recherche dès à présent de nouveaux exposants qui viendront s'ajouter à la liste de l'an dernier.

Commission de labellisation

En vue de l'attribution du label « Agglomération durable du Pays de Montbéliard », le 1er juin sera examiné notre projet « Aménagement Paysager du Centre du Village ».

Sur notre demande, le Cabinet LAVALLIN devait intégrer dans la notice descriptive, le paragraphe suivant :

Aire de campings cars

Cette aire d'accueil pour campings cars sera réalisée sous conditions :

- de la participation financière de PMA dans le cadre du développement touristique
- de la gestion de l'accès des campings cars à cette aire par les services de PMA
- de la réalisation d'un accès à la zone de loisirs de Brognard pour les piétons et les cyclistes le long de la rue de Nommay et du pont de l'autoroute.

Haut débit à Dambenois :

Philippe ARMBRUSTER nous communique les dernières informations du SMAU (Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine) :

Une antenne WifiMax devrait être installée au Fort Lachaux pour septembre 2012 et permettre à Dambenois d'être couvert par le haut débit de 6 méga bits par seconde. Une antenne extérieure gratuite sera installée sur votre maison. Le fournisseur d'accès sera uniquement la Société Ozone, ce qui obligera la résiliation du contrat avec votre fournisseur Internet actuel. Dans le cas où certaines maisons resteraient malgré tout inaccessibles au WifiMax émis par l'antenne du Fort Lachaux (en cas d'obstacle entre les deux antennes, par exemple), il faudra installer un kit de réception par satellite. Le délégataire s'est engagé à prendre en charge en partie le financement de ce kit dont le débit sera lui de 2 méga bits par seconde, il resterait donc une somme de 100 € environ à votre charge. Une réunion publique sera organisée en fin d'année pour une présentation plus détaillée par la Société Ozone de la couverture et des tarifs d'abonnement.

Collecte des textiles – Partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération :

L'atelier Chantier d'Insertion FRIP'VIE sollicite la commune pour l'implantation de conteneurs. Ces collectes permettent de maintenir l'activité de cette structure et de poursuivre les efforts concernant la diminution des déchets ménagers. Le Conseil Municipal est favorable s'il y a la place pour l'implantation d'un conteneur au POINT R.

Bulletin municipal :

A paraître mi juin

Compte-rendu des commissions :

Tableau du 30 mai remis à chaque conseiller.

Séance levée à 22 h

Le Maire,
Luc SOMMER